

ACCUEIL DE LOISIRS 2022

Madame, Monsieur,

Après 2 ans de crise sanitaire, les activités reprennent peu à peu. Tout en gardant prioritaire la préservation de la santé, la Municipalité souhaite reprendre les actions menées auparavant, à savoir l'épanouissement de nos enfants grâce à des activités diversifiées. Emmené par une nouvelle équipe de direction, l'accueil de loisirs ouvrira ses portes du 11 au 29 juillet.

Nous rappelons que le centre offre à chaque enfant, un goûter vers 16 h 30. Il est tout de même conseillé de munir votre enfant d'une gourde pour le reste de la journée, avec une casquette et un imperméable.

Attention : Les téléphones portables sont interdits au centre de loisirs.

Nous accueillerons cette année, les enfants de 4 (révolu au 11 juillet) à 14 ans (non révolu au 11 juillet) de 9 heures à 17 heures les 14 jours suivants :

- du lundi 11 au vendredi 15 Juillet, (pas le 14 juillet)
- du lundi 18 au vendredi 22 Juillet
- du lundi 25 au vendredi 29 Juillet

La fête du centre aura lieu le jeudi 28 juillet à 18 h 15 dans la salle des fêtes.

Le dernier jour du centre, les enfants se rendront dans un parc d'attractions. La Municipalité d'Helfaut assure des circuits de ramassage (les horaires seront disponibles à partir du 1^{er} juillet). Veuillez prévenir les animateurs, notamment pour les plus petits, si vos enfants doivent reprendre le bus le soir ou rester à la garderie.

La Caisse d'Allocations Familiales qui finance en partie notre structure nous impose de différencier le tarif journalier suivant le quotient familial des familles. Pour connaître le prix de journée (qui comprend l'encadrement, les activités, la restauration) il faudra nous fournir votre attestation CAF (pour les parents allocataires).

Vous avez également la possibilité de ne pas fournir de documents et d'accepter le tarif plein.

	Q.F. < 600	600 ≤ Q.F. < 900	Q.F. ≥ 900
Helfaut ⁽¹⁾	6.05€	6.70€	7.30€
Pihem	8.00€	8.70€	9.50€
Extérieurs	12.50€	13.20€	14.00€

(1) et scolarisé à Helfaut

Le dossier d'inscription devra être remis en mairie muni d'un acompte équivalent à 10 jours par enfant non remboursable ainsi que d'un document attestant de sa situation au regard des obligations vaccinales. Les inscriptions sont ouvertes en priorité pour les helfallois jusqu'au 13 mai 2022. Les Pihémois pourront ensuite s'inscrire prioritairement jusqu'au 27 mai, dans la limite des places disponibles (112 enfants accueillis au maximum). Puis, les inscriptions pour les extérieurs seront prises du 28 mai au 10 juin, dans la limite des places disponibles.

N'oubliez pas de nous fournir également les attestations pour les comités d'entreprise dès le début du centre.

Comme chaque année, la garderie fonctionnera de 7 h 30 à 18 h 30. Le prix de chaque séance de garderie sera directement intégré à la facture.

**Pour l'équipe d'encadrement,
La directrice
Anna CHEVALIER**